

ARRÊTÉ DU MAIRE

NOMENCLATURE N° : 6-4

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**POLE VIE LOCALE - REUSSITE ET
SOLIDARITE
PROJET SOCIAL**

Direction Sports et Jeunesse
Tél. 03.21.08.03.56

**Affaire suivie par Monsieur Fabien
TETELIN**

ARRÊTÉ ABROGEANT L'ARRETÉ N° 2025-2071 DU
28 NOVEMBRE 2025 PORTANT SUR LA
FERMETURE DU SAKTE PARK DE LA RUE
MAURICE CARTON DE LA VILLE DE LENS EN
RAISON DE L'USURE D'UNE ZONE DE LA PISTE.

Sylvain ROBERT

Le Maire de la Ville de Lens,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin

Vu les articles L.1311-1, L.2122-18 à L.2122-22 et
L.2211-1 à L.2213-6 du Code Général des
Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant
délégations à des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2025-2071 du 28 novembre 2025 portant
fermeture du skate-park de la rue Maurice Carton de
la ville de Lens en raison de l'usure d'une zone de la
piste ;

Considérant la réalisation des travaux pour la
sécurisation des pratiquants.

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté municipal n° 2025-2071 du 28 novembre 2025 est abrogé à partir de
ce jour.

Article 2 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la ville de Lens,
www.villedelens.fr (rubrique Actes administratifs).

Article 3 - Le Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Vie Locale – Réussite et
Solidarité Projet Social de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT EN L'HÔTEL DE VILLE, le 12 DEC. 2025



POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Chérif OUDJANI